



Réunion du 24 novembre 2023

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 novembre 2023

Date : 24 novembre 2023

Heure : 20h00

Début de séance : 20h15

Présents : BARBARIN-BRAUD-DELAGE-DESBORDES-DESVALOIS-DURAND-ESCOUBEYROU-FIEYRE- LEGROS-

Pouvoirs : 4 BRUNEAU à LEGROS / DUBROQUA à DESBORDES / FIEYRE à ESCOUBEYROU / MASSY à DESVALOIS

Secrétaire : Alain DURAND

Auxiliaire : Catherine MARCHIVE

Quorum : oui

Ordre du jour :

- Budget principal : Décision modificative de crédit n° 1 et n° 2
- Comité des Œuvres Sociales : Cotisations 2024
- Contrat assurance statutaire : avenant n° 1
- Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité : agent recenseur
- Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la réunion du 29/09/2023

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Décisions du maire (délégation du Conseil municipal en date du 11/09/2020)

- Décision n° 2023/07 Avenant contrat de prestation / Ajout vérification équipements sportifs

Objet : **APAVE : AVENANT CONTRAT DE PRESTATION
AJOUT VERIFICATION PERIODIQUE « MULTISPORTS »**

L'installation du « multisports » nécessite de procéder à une vérification annuelle « sécurité », examen visuel et manuel, essais mécaniques statiques des buts.

Le Maire, suite à diverses propositions,

DECIDE de valider la proposition faite par l'APAVE, agence de Limoges, avenant au contrat de prestation n° A51064731 :

- Contrôle technique : examen visuel et manuel, essais mécaniques statiques des buts.
- Tarification : 295, 00 € HT soit 354, 00 € TTC
Les montants de l'offre évolueront selon la formule de révision de prix : formule :
(1*I1N/I10) et du matériel réellement examiné.

➤ **Budget principal**

⇒ **Décision modificative de crédit n° 1**

⇒ **Délibération 2023/29**

Monsieur le premier adjoint informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire à la suite d'un prélèvement fiscal non prévu, d'une part et du remboursement de l'acompte « filet de sécurité », la commune n'étant pas éligible, d'autre part.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré.
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE la modification de crédits suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Article 60612 : - 3519, 00 €

Article 678 : + 2 704, 00 €

Article 7391178 : + 815, 00 €

⇒ **Décision modificative de crédit n° 2**

⇒ **Délibération 2023/33**

Monsieur le premier adjoint informe le Conseil municipal que depuis plusieurs années, les frais concernant les dépenses d'investissement du regroupement pédagogique intercommunal Beynac-Burnac-Meilhac (travaux ou acquisitions de biens « écoles ») sont amorties et qu'il est possible de procéder à la neutralisation de ces amortissements.

Il informe le Conseil que les lignes budgétaires concernant cette procédure de neutralisation n'ont pas été fournies correctement sur le budget 2023. Une décision modificative est donc nécessaire afin de régulariser les opérations de neutralisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE la modification de crédits suivante :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Article 2041412 : - 1 309, 00 €

Article : 198-040 : + 4 727, 00 €

Recettes :

Article 10222 : + 619, 00 €

Article 10223 : + 2 799, 00 €

FONCTIONNEMENT :

Recettes :

Article : 7768-042 : + 4 727, 00 €

Dépenses :

Article : 6156 : + 1727, 00 €

Article : 6411 : + 3 000, 00 €

➤ **Comité des Œuvres Sociales : Cotisations 2024**

⇒ **Délibération 2023/30**

Monsieur le premier adjoint au maire rappelle au Conseil municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que notre collectivité cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne.

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales, association Loi 1901, placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il est proposé que notre collectivité vote les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/24 (Adopté en Assemblée générale du 22 mai 2023 à 14h).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

APPROUVE les montants des cotisations dues au COS :

- Part patronale : **0, 85 %** de la masse salariale avec un minimum de 145, 00 € par agent et 72, 50 € pour les mi-temps sur 2 collectivités. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime général et Régime particulier).
- Cotisations agents : gratuite
- Cotisations de retraités : **25, 00 €** (pas de part patronale).

➤ **Contrat assurance statutaire : avenant n° 1**

⇒ **Délibération 2023/31**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un avenant à la convention de gestion du contrat d'assurance statutaire avec le groupe « Relyens » (anciennement SOFAXIS) doit être pris afin d'acter le changement de taux des frais de gestion qui passent de 3 % à 1 % du montant de la prime d'assurance versée par la collectivité et ce à compter de 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

ACCEPTE les termes de l'avenant n° 1 à la convention de gestion contrats d'assurance groupe risque statutaire, proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne,

DONNE pouvoir à Monsieur le premier adjoint au maire de signer l'avenant n° 1 à intervenir.

➤ **Création d'un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : agent recenseur**

⇒ **Délibération 2023/32**

Monsieur le Maire adjoint rappelle aux membres du Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Afin de réaliser la collecte des informations, un agent recenseur doit être recruté. Un emploi pour accroissement temporaire d'activité doit être créé pour une durée allant du 4 janvier 2024 au 22 février 2024, contrat à durée déterminée, grade adjoint administratif, temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires avec possibilité d'heures complémentaires. Rémunération sur l'indice brut 367, majoré 361.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions précitées.

➤ Questions diverses

➤ Tempête Domingos 4 et 5 novembre 2023

- Remerciements à Aymeric, adjoint technique, qui a téléphoné au maire dès 8h30 le dimanche matin 5 novembre pour venir faire le tour des routes et est resté jusqu'à 14h pour dégager les nombreux arbres tombés en travers des routes (Lauzeraud, Nouailhaguet, Chautardie, Les Grands Métayers, Saint Martinet, Savignac...).
- Remerciements aux agriculteurs qui ont travaillé avec leur matériel lourd pour libérer la circulation (Régis Desbordes, David Beaudou, Benjamin, Benoit et André DEYSERALD et d'autres).
- Remerciements à Roger Desvalois, adjoint au maire, qui a passé la journée de samedi à faire les saignées dans les fossés pour éviter l'inondation des routes.

➤ Rencontre avec Madame Anne Desroches nouvelle conseillère aux décideurs locaux, le 20 octobre.
Le bilan financier de l'année 2022 a été évoqué et n'appelle aucune observation. Le désendettement se poursuit et la situation financière est saine.

➤ Bilan d'énergie électrique consommée

- Année 2022 : total : 52 331 kwh pour un coût de 10 659, 36 € TTC
Coût moyen : 0, 204 €/kwh ou 20, 4 centimes €/kwh
- Année 2023 : sur 11 mois : 41 689 kwh pour un coût de 10 230, 68 € TTC
Coût moyen : 0, 250 €/kwh ou 25 centimes €/kwh soit environ + 25 %

Ce coût moyen concerne l'ensemble de la facture, mais l'énergie seule a subi une augmentation d'environ 33 %.

4 postes importants : mairie, école-cantine, salle des fêtes et éclairage public.

Eclairage public : 9 137 – 5031 = 4 106 kwh de baisse (45%) / Extinction 23h30 à 5H30 : 1 644 – 1 179 = 465 € d'économie (28%).

- Pose de volets roulants pour 2024 (logement 1^{er} étage ancien presbytère)

5 volets roulants pour remplacer les volets en bois très dégradés.
Devis SCAL (Aixe-Sur-Vienne) : 4 572, 60 € TTC
Devis GEDIMAT (Saint-Maurice-Les-Brousses) : 3 961, 62 € TTC
Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil départemental.
- Contrats copieurs et sauvegarde

Les contrats concernant les copieurs et les systèmes de sauvegarde arrivent à terme.
Plusieurs devis ont été demandés afin de procéder à leur renouvellement.
Une économie d'environ 2 000 € par an est envisagée.
- Révision simplifiée du PLUi

Le dossier est consultable en mairie et sur internet du 30 octobre au 30 novembre 2023.
Simplification de certaines règles : panneaux solaires, distance d'implantation, surface d'annexes de 30 à 50 m²...
24 granges pourraient être transformées en habitation.
Le bureau d'études choisi par la Communauté de communes est : DEJANTE VRD à Malmort pour un coût de 31 068, 00 €.
Actuellement, avis favorable de la Préfecture, de la CCI 87 et de la Chambre des Métiers.
- Zones d'accélération des énergies renouvelables EnR

Une étude a été faite par la chargée de mission de la communauté de communes (Mme Céline BOYARD). Elle sera présentée dans les prochaines semaines.
- Plantation d'arbres

2 catalpas ont été plantés pour ombrager les contours du City Park.